

DE NOUVEAUX MODES DE TRAVAIL

CONSTATS

La première vague de la pandémie nous a poussé à réinventer nos modes de travail : enseignement à distance et travail à distance ont été facteurs d'innovation et d'adaptation à un changement contraint et rapide.

Aujourd'hui, le télétravail s'est normalisé pour les services académiques et nombre d'agents conjuguent travail à domicile et en présence, en maintenant la qualité du service rendu. Ceci invite les encadrants à réinventer leur mode de management pour maintenir un collectif et un esprit d'équipe.

Pour les EPLE, une réflexion a été lancée au niveau académique. Elle a permis de poser des premiers constats et d'identifier les métiers les plus concernés par le télétravail. Cette réflexion doit encore être approfondie via la mise en place d'expérimentations.

Enfin, de nouveaux modes d'animation de groupes et de réunions sont maintenant ancrés dans les pratiques : visioconférences et webinaires font partie de notre quotidien de travail.

La nécessité de faire évoluer les process RH vers une plus grande qualité de la relation à l'utilisateur s'est imposée et a été confirmée par un questionnaire auquel de nombreux personnels de l'académie ont répondu. Dans cette perspective l'académie a fait appel à la Direction Interministérielle de la Transformation Publique qui accompagne les services de gestion de personnels dans l'évolution de leurs pratiques pour une meilleure efficacité et un meilleur service rendu à l'utilisateur.

De nouvelles organisations de travail se mettent en place sur lesquelles des consultations seront régulièrement organisées (création d'un groupe-utilisateur, enquêtes flash...) dans un objectif d'amélioration continue.

Le télétravail

- Garantir la qualité de la réponse apportée quelle que soit la modalité de travail des agents.
- Pérenniser les formations spécifiques à ce nouveau mode d'organisation du travail destinées aux personnels d'encadrement (accompagnement aux changements, repérage des signaux précurseurs de RPS, management collaboratif), mais aussi aux autres personnels (usage des TIC, QVT au domicile et respect de l'équilibre vie professionnelle et personnelle, maintien de l'esprit d'équipe...).
- Inscrire le droit à la déconnexion comme un principe d'organisation du travail.

Les nouvelles formes d'organisation du travail

- Création d'une mission autour de la modernisation avec le recrutement auprès du secrétariat général du rectorat d'un référent chargé de favoriser et d'accompagner les transformations au sein de chaque service.
- Poursuivre le travail entamé de digitalisation de certains process de travail (parapheurs...).
- Mettre en place un mode de management à l'écoute des propositions et initiatives du terrain.
- Travailler à la mise en place de modes de travail collaboratifs (création d'un lab académique mais aussi « mobile » déployé au plus près du terrain).